

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2020

## MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'ÉCOUTE POUR LES CATHOLIQUES EN FRANCE EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

**La Conférence des évêques de France et la Conférence des Religieux et Religieuses de France lancent ensemble un numéro vert d'écoute durant le temps de confinement, après la demande du Président de la République lors de sa rencontre avec les représentants des cultes le 16 mars dernier.**

Dans ce cadre, a été décidé la **mise en place d'un numéro « par culte »**, afin de vivre un « **service d'écoute** » pour des personnes isolées en ce temps de confinement, atteintes du covid-19 pour certaines, parfois en demandes sacramentelles, mais aussi pour l'écoute de soignants, ou de membres de famille en deuil se posant des questions sur l'organisation d'obsèques.

**Ce numéro national est le 0806 700 772 pour les catholiques est anonyme.**

Diffusé depuis mardi 31 mars dans les hôpitaux et structures publiques de santé par le ministère de l'Intérieur. Les plages horaires vont de 8h à 22h chaque jour, sept jours sur sept.

C'est dans cette dynamique que la CEF et la CORREF ont monté ensemble un « **réseau d'écoutes** ». Ces personnes sont des prêtres, diacres, religieux/ses, laïcs ayant déjà pratiqué l'écoute de personnes en difficulté de vie. Leur premier soin est d'accueillir les personnes au téléphone, de comprendre leur attente et de les orienter si nécessaire vers les structures diocésaines correspondantes à leur besoin.

Concrètement, s'il s'agit de personnes en hôpital, il leur sera indiqué l'aumônerie catholique dont l'hôpital a les coordonnées. S'il s'agit d'une demande relative à la célébration d'obsèques, que la famille doit prendre contact avec la paroisse d'habitation.

Les personnes écoutantes ont également la liste des numéros que des diocèses mettent en place actuellement et qui pourront prendre le relais du « premier contact national ».